

nient sur nos frères du Manitoba. *L'aumône délivre de tout péché et de la mort éternelle.* (Jobie, IV, 11). *Et ceux qui auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, luiront comme des étoiles dans toute l'éternité.* (Daniel, XII, 3). En attendant, nous en avons pour garantir la parole de Dieu : après avoir ainsi contribué aux mérites de l'œuvre d'instruction et d'éducation chrétiennes qui nous est proposée, nous en partagerons la gloire qui sera éternelle.

Chacun voudra bien m'adresser son offrande à moi-même, avant le carême, autant que possible ; afin que sans plus de retard je puisse la transmettre, avec votre nom, à Mon-eigneur l'Archevêque de Saint-Boniface.

Agréé & etc.

L'Œuvre du noviciat des Sœurs du Saint-Rosaire de Rimouski.

Dans le numéro du *Messenger* du mois de janvier 1896, nous avons publié une circulaire des Révdes Sœurs du Saint-Rosaire, dans laquelle elles faisaient un appel aux âmes charitables pour la construction de leur premier couvent à Rimouski. Leur voix a été entendue de plusieurs, qui ont reconnu la légitimité de leur demande et y ont répondu. Aussi les Révdes Sœurs se font-elles un devoir d'offrir leurs sincères remerciements à chacun de leurs généreux bienfaiteurs. Leur confiance augmente : voici une œuvre aussi belle que la première, dont elles font connaître au *Messenger* le but, les moyens et les avantages. On se fera un plaisir de répondre à ce nouvel appel, nous n'en doutons pas.